

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°02-2025
du 10 janvier 2025
Interdiction temporaire d'utiliser les terrains de sport
pour la pratique de toutes les activités sportives
du vendredi 10 janvier 2025 au lundi 13 janvier 2025

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le terrain de sport est impraticable en raison des conditions atmosphériques et qu'il y a lieu d'interdire leur utilisation pour la pratique de toutes activités sportives.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le terrain de sport (terrain de foot) sera interdit pour la pratique de toutes activités sportives du vendredi 10 janvier 2025 au lundi 13 janvier 2025 inclus.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le préfet du Cher
- Madame la présidente de l'Association Sportive de Bigny-Vallenay (A.S.B.V.) Football
- District du Cher de football

Fait à Vallenay,
Le 10 janvier 2025
Le Maire,
Marina DUPUY

Po 
